



Rapport moral 2022

Chers adhérents, chers partenaires, et vous toutes et tous qui vous intéressez à l'avenir de l'arbre et de la haie dans nos territoires,

Notre réseau grandit encore et compte désormais plus de 300 structures membres, représentatives d'une importante diversité, et dont l'action commune contribue à faire de notre objet une grande cause nationale. La reconnaissance d'utilité publique de l'Afac-Agroforesteries, récemment validée par le Conseil d'État, en accrédite le fait, car au-delà d'être une reconnaissance de la qualité du travail de notre réseau et de nos actions, elle témoigne surtout de l'importance que revêt aujourd'hui le sujet de l'arbre et de la haie pour l'avenir de notre pays, au plus haut niveau de l'État français.

Suite à la décision prise par notre Conseil d'administration, le 24 novembre 2022, nous avons lancé, en février 2023, l'Appel de la haie. Cela ne tombe pas du ciel. C'est le fruit d'un travail de très longue date, celui que nous menons dans nos structures, au sein du réseau Afac, avec le soutien de nos partenaires, pour valoriser, protéger et reconstituer nos haies, à l'aide des différents outils que nous portons et des programmes que nous mettons en œuvre et auxquels nous participons : les programmes de plantation, celui du Fonds pour l'arbre, celui du Plan de relance ; la marque Végétal local et le développement de la filière amont de plants d'origine locale ; le Label Haie, le Plan de gestion durable des haies et le développement des filières aval ; l'agrément BCAE7... que je ne citerai pas tous, car vous les retrouverez au fil des pages de ce rapport d'activité. C'est toute cette expérience collective, issue des expériences de terrain de notre réseau et acquise au fil du temps, qui se trouve capitalisée aujourd'hui dans notre Appel de la haie et dans les propositions chiffrées que nous avons adressées aux élus de la nation et aux services des Ministères et des Régions.

Cette mobilisation était essentielle, à la fois pour donner un cadre clair à nos actions et en dessiner la trajectoire pour les années à venir, et surtout pour alerter sur l'urgence de passer à la vitesse supérieure, et solliciter des moyens adaptés pour le faire. Les échéances 2030, ou même 2050, ne sont plus lointaines – surtout à l'échelle que nous connaissons bien, celle de la croissance des arbres. Trente ans, c'est juste ce qu'il faut pour faire un arbre, ou une haie, qui rende tous les services agroécologiques et écosystémiques que l'on en attend. Rappelons que le scénario Afterres2050 de Solagro montre que, pour atteindre les objectifs de la France en matière d'adaptation au changement climatique, il faudra avoir doublé notre linéaire de haies. C'est dans ce contexte, et celui de la mise en chantier de lois importantes pour les questions agricoles et environnementales : Loi d'orientation agricole, Loi de programmation énergie climat, révision de la Stratégie nationale Bas Carbone, et dans le cadre de la Planification écologique, que nous nous inscrivons. Mais aussi dans celui, plus particulier à notre objet, de la fin du Plan de développement de l'agroforesterie et de la préparation, après une phase d'évaluation, d'un nouveau Plan pour 2023-2028, et de la commande au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAER), par le Ministre de l'agriculture Marc Fesneau, d'un rapport intitulé : « La haie, levier de la planification écologique ». Vous avez été très nombreux à avoir été consultés par les auteurs, qui se sont déplacés dans toute la France. Nous les remercions tout particulièrement pour la qualité de ce travail qui a servi immédiatement de base à une concertation nationale, menée de façon interministérielle entre l'agriculture et l'écologie, qui vise à aboutir à Pacte pour la haie annoncé pour juillet 2023.

Il était responsable et salubre de pointer en préambule de ce rapport qu'il n'est plus possible de laisser encore chaque année disparaître 23 500 km de haies pour n'en replanter que 3000 km. D'autant que, comme nous l'indiquions lors de la réunion de lancement de la concertation, les plantations faites aujourd'hui n'auront d'efficacité que dans 20 ou 30 ans et que le terme « déplacement » de haies – appliqué à des arbres qui ont 50 ans ou souvent plus, est un terme pudique pour masquer une réalité bien différente face à l'urgence des enjeux, notamment climatiques. Une certaine souplesse est nécessaire, mais le « déplacement » doit rester l'exception, et l'expérience de nos structures montre que, dans presque tous les cas où il y a intervention d'un conseiller agroforestier, après discussion et prise en compte du ratio avantages/inconvénients, le linéaire finalement détruit par l'agriculteur est restreint par rapport à ce qu'il envisageait, et celui replanté beaucoup plus important. L'Afac-Agroforesteries souhaite par conséquent la généralisation du conseil dans le cadre de la BCAE8, en particulier lors de l'agrandissement des exploitations. La disparition des haies s'explique également par le fait qu'elles sont encore perçues comme une charge économique pour les exploitants.. Les résultats du programme de recherche Resp'haies (Résilience et performance des exploitations agricoles grâce aux haies), mené depuis 4 ans grâce aux crédits CASDAR du ministère de l'Agriculture, montrent au contraire qu'à qu'une haie gérée durablement ne coûte pas et apporte même un revenu complémentaire. Sans compter les bénéfices qu'elle apporte en matière de protection des eaux, contre l'érosion, biodiversité, fixation de carbone, qui sont utiles autant à l'exploitation qu'à la société tout entière et peuvent donc être valorisés par des paiements pour services environnementaux. Enfin, la disparition des haies est aussi la résultante de leur vieillissement et à l'absence de régénération, accéléré par le changement climatique, mais causé principalement par des pratiques d'entretien inadaptées menées avec l'objectif principal d'en réduire l'emprise. C'est tout l'enjeu du Plan de gestion durable des haies et du Label Haie que d'accompagner à un changement des pratiques, pour passer de cet « entretien » coûteux, où la branche est considérée comme un déchet, à une vraie gestion, où les produits de la haie sont valorisés (bois-énergie, litière plaquette...).

L'Afac-Agroforesteries se félicite de la perspective d'un Pacte pour la haie, mais souligne que sans des moyens financiers adaptés aux enjeux, il ne sera pas possible de massifier les actions à engager aux échelles régionales et nationale et effectuer le changement d'échelle attendu. La réussite de la mesure « Plantons des haies » du Plan de relance, est la preuve que les structures de notre réseau, avec toute leur diversité et leur complémentarité, sont prêtes à massifier le développement de l'arbre et la haie et peuvent s'adapter rapidement lorsque des moyens sont mis en œuvre. A ce titre, je vous remercie toutes et tous pour votre engagement et votre dynamisme qui seuls nous permettront, ensemble, de relever le grand défi qui nous attend ces prochaines années pour redonner une vraie place à l'arbre et à la haie dans notre agriculture et dans nos territoires.